Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

No. FDS : 817149
V002.1

LOCTITE 243

Révision: 05.04.2024
Date d'impression: 20.05.2025
Remplace la version du: 27.03.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
LOCTITE 243

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Freinfilet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Henkel Belgium N.V.
Esplanade 1
1020 Brussels

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 2711

SDSinfo.Adhesive@henkel.com
Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence
Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

Centre Antipoisons en Belgique tel :+ 32 (0) 70 245245 (7j/7j – 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j – 24h-24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Sensibilisant de la peau	Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 3
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient	diméthacrylate de tétraméthylène
	Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle
	hydrogénomaléate de [2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle] anhydride maléique
Mention d'avertissement:	Attention
Mention de danger:	H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil de prudence: Prévention	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection.
Conseil de prudence: Intervention	P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration ≥ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration ≥ à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7 218-218-1 01-2119967415-30	20- 40 %	Skin Sens. 1B, H317		
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1 202-936-7 01-2119489756-17	5- < 10 %	Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Aquatic Chronic 2, H411		
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0 203-652-6 01-2119969287-21	1- < 5 %	Skin Sens. 1B, H317	cutané:ATE = > 5.000 mg/kg inhalation:ATE = 28,17 mg/l;poussières/brouillard	
hydrogénomaléate de [2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle] 51978-15-5 257-569-5	0,1- < 1 %	Skin Sens. 1, H317 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318		
Acide méthacrylique 79-41-4 201-204-4 01-2119463884-26	0,1- < 1 %	Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Acute Tox. 3, Cutané, H311 Acute Tox. 4, Inhalation, H332 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	STOT SE 3; H335; C >= 1 % ===== cutané:ATE = 500 mg/kg inhalation:ATE = 3,61 mg/l;poussières/brouillard	
anhydride maléique 108-31-6 203-571-6 01-2119472428-31	0,001- < 0,01 % (10 ppm- < 100 ppm)	STOT RE 1, Inhalation, H372 Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Skin Sens. 1A, H317 Resp. Sens. 1, H334 Eye Dam. 1, H318 Skin Corr. 1B, H314	Skin Sens. 1A; H317; C >= 0,001 %	

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11.
Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:
Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau courante et au savon.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

Peut entrainer une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
eau, carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:
En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter un équipement de sécurité.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Tenir à l´écart de sources d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.
Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Voir le conseil a la section 8.

Mesures d'hygiène:
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Veiller à une bonne ventilation/aspiration.
Maintenir les emballages fermés hermétiquement.
Se reporter à la Fiche Technique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Freinfilet

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m^3	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice 7631-86-9 [Particules non classifiées autrement (fraction alvéolaire)]		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice 7631-86-9 [Particules non classifiées autrement (fraction inhalable)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
Ethylene homopolymerise 9002-88-4 [PARTICULES NON CLASSIFIÉES AUTREMENT (FRACTION INHALABLE)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
Ethylene homopolymerise 9002-88-4 [PARTICULES NON CLASSIFIÉES AUTREMENT (FRACTION ALVÉOLAIRE)]		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
acide méthacrylique 79-41-4 [ACIDE MÉTHACRYLIQUE]	20	71	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
anhydride maleique 108-31-6 [ANHYDRIDE MALÉIQUE]	0,0025	0,01	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	Eau douce		0,043 mg/l				
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	Eau salée		0,004 mg/l				
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	Eau (libérée par intermittence)		0,098 mg/l				
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	Usine de traitement des eaux usées.		2 mg/l				
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	Sédiments (eau douce)				3,12 mg/kg		
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	Sédiments (eau salée)				0,312 mg/kg		
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	Terre				0,573 mg/kg		
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	Eau douce		0,007 mg/l				
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	Eau salée		0,001 mg/l				
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	Eau douce – intermittent		0,07 mg/l				
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	Sédiments (eau douce)				0,173 mg/kg		
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	Sédiments (eau salée)				0,017 mg/kg		
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	Terre				0,057 mg/kg		
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	oral				0,119 mg/kg		
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Eau douce		0,164 mg/l				
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Eau salée		0,0164 mg/l				
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Eau (libérée par intermittence)		0,164 mg/l				
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Sédiments (eau douce)				1,85 mg/kg		
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Sédiments (eau salée)				0,185 mg/kg		
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Terre				0,274 mg/kg		
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Air						aucun danger identifié
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Prédateur						pas de potentiel de bioaccumulation
acide méthacrylique 79-41-4	Eau douce		0,82 mg/l				
acide méthacrylique 79-41-4	Eau douce – intermittent		0,45 mg/l				
acide méthacrylique 79-41-4	Eau salée		0,082 mg/l				
acide méthacrylique 79-41-4	Usine de traitement des eaux usées.		100 mg/l				
acide méthacrylique 79-41-4	Sédiments (eau douce)				3,09 mg/kg		
acide méthacrylique 79-41-4	Sédiments (eau salée)				0,309 mg/kg		
acide méthacrylique	Terre				0,137		

79-41-4					mg/kg		
acide méthacrylique 79-41-4	Prédateur						pas de potentiel de bioaccumulation
anhydride maleique 108-31-6	Eau douce		0,038 mg/l				
anhydride maleique 108-31-6	Eau salée		0,004 mg/l				
anhydride maleique 108-31-6	Terre				0,037 mg/kg		
anhydride maleique 108-31-6	Sédiments (eau douce)				0,296 mg/kg		
anhydride maleique 108-31-6	Sédiments (eau salée)				0,03 mg/kg		
anhydride maleique 108-31-6	Usine de traitement des eaux usées.		44,6 mg/l				
anhydride maleique 108-31-6	Eau douce – intermittent		0,379 mg/l				
anhydride maleique 108-31-6	Eau de mer - intermittent		0,038 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		4,2 mg/kg	
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		14,5 mg/m3	
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		4,3 mg/m3	
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/kg	
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/kg	
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		134,4 mg/m3	
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,5 mg/kg	
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,12 mg/m3	
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,52 mg/m3	
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,75 mg/kg	
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,15 mg/kg	
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		48,5 mg/m3	aucun danger identifié
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		13,9 mg/kg	aucun danger identifié
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		14,5 mg/m3	aucun danger identifié
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		8,33 mg/kg	aucun danger identifié
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		8,33 mg/kg	aucun danger identifié
acide méthacrylique 79-41-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		88 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
acide méthacrylique 79-41-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		29,6 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
acide méthacrylique 79-41-4	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		4,25 mg/kg	pas de potentiel de bioaccumulation
acide méthacrylique 79-41-4	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		6,55 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
acide méthacrylique 79-41-4	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		6,3 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
acide méthacrylique 79-41-4	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,55 mg/kg	pas de potentiel de bioaccumulation
anhydride maleique	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court		0,2 mg/m3	

108-31-6			terme / aiguë - effets systémiques			
anhydride maleique 108-31-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,2 mg/m3	
anhydride maleique 108-31-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,081 mg/m3	
anhydride maleique 108-31-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,081 mg/m3	
anhydride maleique 108-31-6	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			
anhydride maleique 108-31-6	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
anhydride maleique 108-31-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques			
anhydride maleique 108-31-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux			

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l’exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:
Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.
Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:
Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)
Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):
Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)
Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):
Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)
Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:
Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.
L’équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:
Porter un vêtement de protection approprié.
Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d’éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d’exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:
Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat du produit livré	liquide
Couleur	bleu
Odeur	Acrylique, Doux
État	liquide
Point de fusion	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de solidification	< -30 °C (< -22 °F)
Point initial d'ébullition	> 150 °C (> 302 °F)aucun(e)
Inflammabilité	ininflammable
Limites d'explosivité	Non applicable, Le produit n'est pas inflammable.
Point d'éclair	> 100 °C (> 212 °F); aucun(e)
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable, Le produit n'est pas inflammable.
Température de décomposition	Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues
pH	Non applicable, Le produit est non polaire /aprotique.
Viscosité (cinématique) (40 °C (104 °F);)	> 20,5 mm2/s ;.pas de méthode / méthode inconnue
Viscosité (dynamique) (Brookfield; Appareil: RVT; fréq. rot.: 20 min-1; Broche N°: 3)	1.300,0 - 3.000,0 mpa.s LCT STM 10; Viscosity Brookfield
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Légère
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable Mélange
Pression de vapeur (27 °C (80.6 °F))	< 0,1 mm/hg
Densité (20 °C (68 °F))	1,08 g/cm3 pas de méthode / méthode inconnue
Densité relative de vapeur:	1
Caractéristiques de la particule	Non applicable Le produit est un liquide.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Réagit avec les oxydants forts.
Des bases fortes.
Des acides.
Agents réducteurs.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles
Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux
oxydes de carbone
Hydrocarbures
oxydes d'azote
Une polymérisation rapide pourrait produire une chaleur et une pression excessives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	LD50	10.066 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	LD50	753 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	LD50	10.837 mg/kg	rat	non spécifié
Acide méthacrylique 79-41-4	LD50	1.320 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
anhydride maléique 108-31-6	LD50	1.090 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	LD50	> 3.000 mg/kg	lapins	non spécifié
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	> 5.000 mg/kg		Jugement d'experts
Acide méthacrylique 79-41-4	LD50	500 - 1.000 mg/kg	lapins	Toxicité cutanée dépistage
Acide méthacrylique 79-41-4	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	500 mg/kg		Jugement d'experts
anhydride maléique 108-31-6	LD50	2.620 mg/kg	lapins	non spécifié

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	28,17 mg/l	poussières/brouillard			Jugement d'experts
Acide méthacrylique 79-41-4	LC50	> 3,6 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Acide méthacrylique 79-41-4	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	3,61 mg/l	poussières/brouillard			Jugement d'experts

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	non irritant	24 h	lapins	FDA Guideline
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	non irritant	24 h	lapins	Test Draize
Acide méthacrylique 79-41-4	Corrosif	3 mn	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
anhydride maléique 108-31-6	fortement irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	non irritant		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Acide méthacrylique 79-41-4	Corrosif		lapins	Test Draize
anhydride maléique 108-31-6	Corrosif		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Acide méthacrylique 79-41-4	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	equivalent or similar to OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
anhydride maléique 108-31-6	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	positif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	négatif	Test in vitro du micronoyau de cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 487 (In vitro Mammalian Cell Micronucleus Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
anhydride maléique 108-31-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acide méthacrylique 79-41-4	négatif	Inhalation		souris	equivalent or similar to OECD Guideline 478 (Genetic Toxicology: Rodent Dominant Lethal Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	négatif	oral : gavage		souris	equivalent or similar to OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
anhydride maléique 108-31-6	négatif	Inhalation		rat	OECD Guideline 475 (Mammalian Bone Marrow Chromosome Aberration Test)

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
Acide méthacrylique 79-41-4	Non cancérigène	Inhalation	2 y	souris	mascilin/féminin	OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	NOAEL P 1.000 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg		oral : gavage	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	NOAEL P 50 mg/kg NOAEL F1 400 mg/kg NOAEL F2 400 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)
anhydride maléique 108-31-6	NOAEL P 55 mg/kg NOAEL F1 55 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	NOAEL 1.000 mg/kg	oral : gavage	daily	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Acide méthacrylique 79-41-4		Inhalation	90 d 6 h/d, 5 d/w	rat	OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)
anhydride maléique 108-31-6	NOAEL 40 mg/kg	oral : alimentation	90 d daily	rat	non spécifié

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	LC50	32,5 mg/l	48 h		DIN 38412-15
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	LC50	4,36 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	LC50	16,4 mg/l	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	LC50	85 mg/l	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	EPA OTS 797.1400 (Fish Acute Toxicity Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	NOEC	10 mg/l	35 Jours	Danio rerio	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
anhydride maléique 108-31-6	LC50	75 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	EC50	19,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	EC50	> 130 mg/l	48 h	Daphnia magna	EPA OTS 797.1300 (Aquatic Invertebrate Acute Toxicity Test, Freshwater Daphnids)
anhydride maléique 108-31-6	EC50	77 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	NOEC	5,09 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	NOEC	32 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	NOEC	53 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	EC50	9,79 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	NOEC	2,11 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	EC50	> 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	NOEC	18,6 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	NOEC	8,2 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	EC50	45 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
anhydride maléique 108-31-6	EC50	29 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
anhydride maléique 108-31-6	EC10	23 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	NOEC	20 mg/l	28 Jours	activated sludge, domestic	non spécifié
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	EC0	5 mg/l	3 h		OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	EC10	100 mg/l	17 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm-Test)
anhydride maléique 108-31-6	EC10	44,6 mg/l		Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm-Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	**Résultat**	**Type de test**	**Dégradabilité**	**Temps d'exposition**	**Méthode**
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	facilement biodégradable	aérobie	84 %	28 Jours	OECD Guideline 310 (Ready BiodegradabilityCO2 in Sealed Vessels (Headspace Test)
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1		aérobie	> 7 - 9 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	facilement biodégradable	aérobie	85 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	facilement biodégradable	aérobie	86 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	biodégradable de façon inhérente	aérobie	100 %	14 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
anhydride maléique 108-31-6	facilement biodégradable	aérobie	98 %	7 Jours	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses **No. CAS**	**LogPow**	**Température**	**Méthode**
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	3,1		OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	2,8	20 °C	non spécifié
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	2,3		OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
Acide méthacrylique 79-41-4	0,93	22 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
anhydride maléique 108-31-6	-2,61	19,8 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses **No. CAS**	**PBT / vPvB**
diméthacrylate de tétraméthylène 2082-81-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
2,4,6-triallyloxy-1,3,5-triazine 101-37-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Acide méthacrylique 79-41-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
anhydride maléique 108-31-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l’élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dansun centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans uneinstallation autorisée."

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.
08 04 09* adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable
Teneur VOC (2010/75/EC)	< 3 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ED:	Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EU OEL:	Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne
EU EXPLD 1:	Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD 2	Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
SVHC:	Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
PBT:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité
PBT/vPvB:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation
vPvB:	Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,
HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés